



Envoi au contrôle de légalité le : 16 décembre 2022

Publication électronique le : 16 décembre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 13 DÉCEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Brigitte PASSEBOSC

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR.

Absent(s) : M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Jean-Louis COTTIGNY

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT

**CONTRIBUTION AU FINANCEMENT D'UNE MISSION D'ASSISTANCE À
MAÎTRISE D'OUVRAGE RÉGIONALE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION
DES FUTURS PLANS D'ACTION EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ SOLIDAIRE
(PAMS)**

(N°2022-552)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code des Transports et notamment son article L.1215-3 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 28/11/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De valider le recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dédiée à l'animation et la coordination de l'ensemble des démarches entreprises dans le cadre de la définition des Plans d'Action en faveur de la Mobilité Solidaire (PAMS), dans les termes repris au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

De valider le co-financement de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage visé à l'article 1, à hauteur de 60 000 €, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense visée à l'article 2 de la présente délibération serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AE €	Dépense €
C01-564H02	6568/93564	Appui aux parcours intégrés 2021-2027	15 680 078,60	60 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Rassemblement National)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 13 décembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Les 10 bassins de mobilité en Hauts-de-France

★ Préfecture

Bassins de mobilité :

- Aire urbaine centrale
- Arrageois
- Est de l'Oise
- Grand Amiénois - Grand Roye
- Hainaut - Cambrésis - Thiérache
- Littoral Nord
- Littoral Sud
- Ouest de l'Oise
- Saint-Quentinois
- Sud de l'Aisne



Réalisation : Région Hauts-de-France
Sources : IGN GeoFla - Carte n°2460-371 - le 07/01/2022



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction des Politiques d'Inclusion Durable
Mission Remobilisation vers l'emploi et gestion des dispositifs

RAPPORT N°49

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 13 DÉCEMBRE 2022

CONTRIBUTION AU FINANCEMENT D'UNE MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE RÉGIONALE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DES FUTURS PLANS D'ACTION EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ SOLIDAIRE (PAMS)

1. Contexte

Le Département du Pas-de-Calais, en tant que chef de file des solidarités humaines et territoriales, s'engage depuis plusieurs années en faveur de la mobilité solidaire, notamment dans une perspective de retour à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Les freins à la mobilité, qu'ils soient économiques, matériels, sociaux ou psycho-sociaux, ont des conséquences non négligeables sur le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA ou des jeunes éloignés de l'emploi. Parmi ces personnes, la moitié ne dispose pas du permis de conduire ou d'un véhicule pour se déplacer. Plus de 60% n'ont pas pu se rendre à plusieurs rendez-vous de l'emploi, en l'absence de solution de mobilité.

Face aux enjeux importants et grandissants en matière de mobilité inclusive, le Département a souhaité impulsé dès 2020 une dynamique visant à répondre à la nécessité de :

- Mieux partager l'information sur l'offre de mobilité,
- Renforcer l'accompagnement des publics dans leur parcours de mobilité,
- Mieux articuler les différents financements de projets de mobilité individuels et collectifs,
- Réaffirmer le rôle majeur du Département et sa volonté d'agir en partenariat avec les différents acteurs.

Pour y parvenir, le Département a donc créé en septembre 2021 « Mamobilité62 », la plateforme de mobilité départementale qui constitue aujourd'hui un véritable guichet unique départemental de la mobilité solidaire en répondant à une forte

attente des partenaires sociaux souhaitant un interlocuteur unique sur les territoires pour une meilleure prise en compte de cette problématique.

Par ailleurs, si la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de décembre 2019 a réaffirmé la compétence mobilité des Régions et entend vouloir renforcer celle des intercommunalités, il n'en demeure pas moins que le Département détient un rôle essentiel quand il s'agit, notamment, de soutenir la mobilité solidaire au profit des publics éloignés de l'emploi.

A ce titre, il est convenu que ce dernier co-pilote le déploiement d'une stratégie en matière de mobilité inclusive aux côtés de la Région, à travers l'élaboration de Plans d'Actions en faveur de la Mobilité Simplifiée (PAMS).

2. Description du projet

En application de la LOM, la Région Hauts-de-France a donc pris contact avec les 5 Départements afin d'initier les réflexions relatives à la mise en place de ces PAMS.

Les PAMS auront pour objectifs de :

- Mieux partager l'information sur l'offre de mobilité,
- Mieux coordonner les acteurs autour de réponses combinées à apporter au parcours mobilité des plus fragiles,
- Mieux optimiser les financements de chaque partenaire pour être encore plus efficace et innovant.

La plateforme de mobilité départementale « Mamobilité62 » s'inscrit pleinement dans ces objectifs qui auront vocation à faciliter les déplacements des publics fragiles en quête d'une meilleure autonomie.

Les PAMS devront être produits dans chacun des 10 comités de bassin établis à l'échelle régionale, dont 4 sont partagés entre les Départements du Pas-de-Calais et de la Somme ou du Nord. Il s'agit plus précisément des bassins :

- Littoral Nord (de Boulogne-sur-Mer à la frontière Belge, en passant par Saint-Omer),
- Littoral Sud (de Boulogne-sur-Mer jusqu'au sud de la Somme, en passant par Abbeville),
- Aire Urbaine de Lille (englobant la Métropole Européenne de Lille, le Douaisis et l'ensemble du Bassin Minier),
- Arrageois (de Saint-Pol-Ternoise au Cambrésis en passant par le territoire de l'Arrageois).

La carte annexée au présent rapport présente les périmètres de ces bassins de mobilité.

Au regard de l'ampleur des travaux à mener, d'une comitologie imposante, de la grande diversité du tissu partenarial à mobiliser et faute d'une ingénierie suffisante au sein des 6 partenaires, il a été fait le constat des difficultés techniques à pouvoir répondre en interne à ces obligations.

C'est pourquoi, par courrier datant du 29 juin dernier, la Région a sollicité chaque Département afin de pouvoir cofinancer une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dédiée à l'animation et à la coordination de l'ensemble des démarches entreprises dans le cadre de la définition de ces PAMS.

Cette AMO aura pour objectif, sur une durée de 18 mois, de formaliser l'écriture de ces PAMS. Elle aura notamment pour objectifs :

- d'assurer l'ensemble des démarches administratives liées à l'organisation des différentes réunions,

- de repréciser aux partenaires les attendus d'un PAMS,
- d'animer et coordonner 4 instances partenariales :
 - o les comités de bassin : instance partenariale ouverte à l'ensemble des partenaires,
 - o les comités de pilotage : instance décisionnelle réunissant les partenaires signataires (dont Etat, Région, Départements, EPCI),
 - o Les comités techniques : instance de propositions réunissant les services des partenaires précités,
 - o Les groupes de travail thématiques : instance qui rassemblera notamment les partenaires associatifs.
- de coordonner l'ensemble des acteurs et de mettre en lumière l'ensemble des solutions de mobilité pouvant être mobilisées,
- de synthétiser et proposer des solutions opérationnelles et optimisées pouvant être mises en place sur la période 2024-2029.

3. Proposition :

Il est proposé de répondre favorablement à la demande de la Région :

- Compte tenu de la plus-value que ces plans pourront apporter au développement de la Mobilité inclusive, une politique publique émergente qui focalise les regards non plus uniquement sur les services de Mobilité mais sur leur usage et leur accessibilité, en particulier vis-à-vis des plus éloignés de l'emploi.

Le coût prévisionnel de l'AMO régionale est estimé à 600 000 €. Celle-ci serait cofinancée de la façon suivante :

- Etat : 150 000 €
- Région Haut-de-France : 150 000 €
- Département du Nord : 60 000 €
- Département du Pas-de-Calais : 60 000 €
- Département de l'Aisne : 60 000 €
- Département de la Somme : 60 000 €
- Département de l'Oise : 60 000 €

Il est convenu que chaque Département puisse signer une convention avec la Région Hauts-de-France présentant des modalités identiques. Cette convention n'étant pas finalisée à ce jour par les services de la Région, celle-ci fera l'objet d'une délibération ultérieure, après concertation préalable des services juridiques de chaque partenaire signataire.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de valider le recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dédiée à l'animation et la coordination de l'ensemble des démarches entreprises dans le cadre de la définition de ces PAMS, dans les termes décrits dans le présent rapport ;
- de valider le co-financement de cette Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, à hauteur de 60 000 €.

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AE €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C01-564H02	6568/93564	Appui aux parcours intégrés 2021-2027	15 680 078,60	3 313 235,27	60 000,00	3 253 235,27

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 28/11/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY